

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

RÉGION DE L'ADAMAOUA

DÉPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
NGAOUNDERÉ II

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NGAOUNDERE II SUBDIVISION
COUNCIL

GENERAL OFFICE

**DECISION MUNICIPALE N°06/DM/CAN2/CIPM/SG PORTANT ATTRIBUTION DU
MARCHÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UN FORAGE SOLAIRE ET RACCORDEMENT
AUX HUIT CHAMBRES DEJA CONSTRUITES AU SITE TOURISTIQUE DE MBALANG
DJALINGO DANS LA COMMUNE DE NGAOUNDERE II**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDERE 2^{EME},
MAITRE D'OUVRAGE,**

Vu la constitution ;

Vu la loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'État ;

Vu le décret n°2007/117 du 24 Avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II^{ème} ;

Vu le décret n°2008/015 du 07 Janvier 2008 portant création de la Communauté Urbaine de Ngaoundéré ;

Vu le décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu la loi n°2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu le décret n°2001/012 du 29 décembre 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de régulation des marchés publics ;

Vu le décret n°2004/275 du 14 septembre 2004 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n°2007/117 du 24 Avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II^{ème}.

Vu le Décret n° 2025/355 du 22 juillet 2025 portant nomination de Monsieur UM Donnacien, Administrateur Civil Principal aux fonctions de Préfet du Département de la Vina;

Vu l'arrêté n°000102/A/MINDEVEL DU 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré 2, Département de la Vina, Région de l'Adamaoua;

Considérant le procès-verbal de la session d'ouverture des plis et proposition d'attribution de la commission interne de passation des marchés publics placée auprès de la Commune d'arrondissement de Ngaoundéré II^{ème},

DECIDE :

Article 1^{er} : Les Ets KAMGANG JEAN SIMPLICE à Ngaoundéré sont adjudicataires du marché pour la construction d'un forage solaire et raccordement aux huit chambres déjà construites au site touristique de Mbalang Djalingo dans la Commune de Ngaoundéré II d'un montant de 20 487 150 (Vingt millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cent cinquante) FCFA TTC.

Délai de livraison : Quatre (04) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de service de commencer les prestations.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

NGAOUNDERE,

05 AOUT 2025

LE MAIRE



Idrissou Alana
Maire de la Commune
d'Arrondissement de Ngaoundere 2ème

Ampliations :

- ARMP/AD
- JDM/ARMP
- CIPM/CAN2
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

RÉGION DE L'ADAMAOUA

DÉPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE
NGAOUNDERÉ II

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

NGAOUNDERÉ II SUBDIVISION
COUNCIL

GENERAL OFFICE

**COMMUNIQUE N° 06 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE
L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE
N°03/AONO/CANII/CIPM/2025 DU 23/06/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UN FORAGE SOLAIRE ET RACCORDEMENT AUX HUIT CHAMBRES DEJA
CONSTRUITES AU SITE TOURISTIQUE DE MBALANG DJALINGO DANS LA
COMMUNE DE NGAOUNDERÉ II.**

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Ngaoundéré II^{ème}, Maître d'ouvrage Communique :

Les ETS KAMGANG JEAN SIMPLICE BP : 376 Ngaoundéré sont Adjudicataires du marché relatif à la construction d'un forage solaire et raccordement aux huit chambres déjà construites au site touristique de Mbalang Djalingo dans la Commune de Ngaoundéré II, objet de l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'urgence N°03/AONO/CANII/CIPM/2025 DU 23/06/2025 pour un montant de 20 487 150 (Vingt millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cent cinquante) FCFA TTC.

Le délai d'exécution des prestations objet du présent marché est de Quatre (04) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations. Le directeur de ces Ets, est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué au secrétariat du Maire de la Commune de Ngaoundéré II pour en recevoir notification.

Fait à Ngaoundéré, le 05 AOUT 2025

Le Maire
Maitre d'ouvrage



Idrissou Abana
Maire de la Commune
d'Arrondissement de Ngaoundere 2ème

AMPLIATIONS :

- ARMP /AD
- DDMINMAP;
- CIPM /C NDERE II;
- AFFICHAGE;
- CHRONO/ ARCHIVES